



Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

Communiqué de presse

La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée (CNPCMEHP) se félicite de la parution du Décret relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins en établissements de santé (Décret n. 2010-1408 du 12 novembre 2010, paru au JO du 16 novembre 2010)

Enfin une véritable gouvernance s'installe, au travers du choix de l'organisation du dispositif, du plan d'action à mettre en œuvre et de la nomination d'un coordinateur de la gestion des risques, en concertation avec le représentant légal de l'établissement.

Consciente de ces nouvelles responsabilités pour les CME de terrain et leur Président, la CNPCMEHP est prête à travailler avec la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) afin de mettre en place les outils qui permettront dans chaque établissement une application efficace de cette réglementation, pour renforcer la sécurité des patients.

Reste à dégager les moyens d'une valorisation de ces nouvelles missions, pour lesquelles le bénévolat ne peut perdurer.

La CNPCMEHP sera très attentive à la mise en place dans les plus brefs délais de cette valorisation, condition essentielle à l'implication des médecins libéraux qui exercent en établissement privé.

Contact :
Dr Jean Luc Baron
Président de la CNPCMEHP
0680578466